

M le directeur de la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)

185 avenue de pérouse

13090 Aix en provence

Copie à Mr Arnaud MERCIER

Maire de VENELLES

Venelles, le 13 novembre 2025

Monsieur le directeur,

En ma qualité de président du CIQ de Venelles, je voulais attirer votre attention sur deux familles de polluants de l'eau potable qui commencent à susciter de l'inquiétude, abondamment relayée par les médias, le CVM et les PFAS dont la production, l'utilisation et la gestion ont un impact non négligeable sur le bilan carbone.

Le CVM étant un agent cancérogène certain, je vous saurais gré de bien vouloir me préciser si des analyses récentes ont été effectuées dans la commune de Venelles et dans le périmètre de votre régie et avez-vous identifié des tronçons en PVC anciens susceptibles de présenter un risque de migration. Si oui, des travaux de remplacement ou de surveillance ont-ils été programmés ?

En ce qui concerne les PFAS, je crois que la législation prévoit bien tardivement des analyses en 2026. Selon la synthèse annuelle faite par la REPA, la présence de pesticides (hors PFAS sans doute) dans l'eau potable provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Sous entendu c'est l'agriculture qui serait mise en cause s'il y avait dépassement des seuils.

Mais Quid de l'industrie ?

La toxicité des PFAS est reconnue depuis plus de vingt ans. Le film DARK WATER avait montré les ravages sur la santé des employés de DUPONT de NEMOURS. En Italie, 11 cadres d'une usine ont été condamnés à 141 années de prison pour avoir contaminé l'eau potable de plus de 350 000 personnes en Vénétie.

Les études scientifiques, à date, mais susceptibles d'évoluer à la hausse, font état d'infertilité, d'atteintes hépatiques, de cancer du rein et des testicules, de problèmes thyroïdiens, de réponse immunitaire amoindrie.

Il apparaît souhaitable que la communication de la REPA soit transparente sur ces contrôles avec un chiffrage des seuils et des données relevées.

L'eau potable étant considérée comme une voie majeure d'exposition à ces polluants.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande. Je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire et vous serais reconnaissant de recevoir une réponse écrite dans un délai raisonnable.

Cordialement,

Dominique TESNIERE

Président du CIQ de VENELLES membre de la fédération des CIQ du pays d'aix